

Demi-contrats doctoraux Défi clé RIVOC Risques Infectieux et Vecteurs

Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

Le défi clé RIVOC (« Risques infectieux et vecteurs – Occitanie ») a démarré ses activités en janvier 2021. Son objectif est de mobiliser et de structurer les ressources en Occitanie pour développer des approches innovantes et durables pour le contrôle des maladies infectieuses à transmission vectorielle. Le défi clé RIVOC soutient des recherches, des formations et des activités sur l'émergence et la transmission vectorielle des agents infectieux, et leur contrôle, en santé humaine, animale et végétale, dans une optique « une seule santé ». Les thèmes couverts incluent : prévention et surveillance, émergence, transmission des agents infectieux, estimation du risque, gestion du risque, constructions sociales sur les maladies vectorielles, contrôle durable, etc... Les actions RIVOC peuvent se déployer à travers un réseau de partenariats au Sud comme au Nord.

Le défi clé RIVOC financera 6 demi-contrats doctoraux d'écoles doctorales (E.D.) des universités de la région Occitanie sur des projets relevant de ses missions et de ses objectifs

Trois demi-contrats doctoraux sont ouverts sur tous sujets ayant trait à la thématique RIVOC (Risques Infectieux et Vecteurs).

Deux devraient être sélectionnées en 2021 et un en 2022. Les chercheurs HDR qui proposent des sujets devront démontrer qu'ils disposent des moyens financiers et logistiques pour permettre à l'étudiant de réaliser une thèse dans de bonnes conditions.

Le complément, correspondant à l'autre demi part du contrat doctoral, devra être identifié dans la demande (Université ou institut de recherche, fondation, projet de recherche, entreprise, ...).

Trois autres demi-contrats doctoraux, sont rattachés respectivement aux 3 projets thématiques prédéfinis financés par RIVOC (cf autre AAP):

- Projet n°1 : capacité d'adaptation des vecteurs et des pathogènes transmis,
- Projet n°2 : capacité vectorielle,
- Projet n°3 : action publique, risque, surveillance et contrôle.

Deux de ces thèses (projets 1 et 2) débuteront en 2021, la troisième (projet 3) en 2021 ou 2022.

Ces thèses dans le cadre des projets prédéfinis doivent également faire l'objet d'une demande, avec le formulaire ci-dessous, qui sera jointe au dossier de réponse aux projets prédéfinis.

Pour rappel, RIVOC peut labéliser des demandes de contrats doctoraux d'autres bailleurs (Région, Universités, CIFRE, fondations, ...) s'ils portent sur des sujets « Risques Infectieux et Vecteurs ».

Les encadrants sollicitant le soutien d'un demi contrat doctoral sont invités à renvoyer la fiche jointe à rivoc-projet@umontpellier.fr

Critères de sélection des sujets de thèse soumis :

- Pertinence au regard des objectifs de RIVOC, originalité, innovation, étudiants non soutenus par ailleurs (par exemple dans des ANR, ..), directeurs de thèses si possible de 2 établissements ou villes de la région.
 - Le comité sera attentif à une juste répartition des sujets respectant un équilibre thématique dans le défi clé RIVOC (maladies vectorielles et vecteurs aux plantes, aux animaux, à l'Homme, SHS, interactions avec les agents pathogènes, santé globale/une seule santé/écosanté en lien avec les maladies vectorielles), fondamental ou finalisé.
- Les potentiels encadrants peuvent consulter le Copil de RIVOC en cas de questions : rivoc-projet@umontpellier.fr.

Au niveau financier et administratif :

- Pour les unités de recherche ayant l'Université de Montpellier comme cotutelle, les fonds pour les salaires des doctorants seront directement engagés par RIVOC sur des lignes budgétaires de l'UM.
- Pour les unités de recherche n'ayant pas l'Université de Montpellier comme cotutelle, les fonds seront mis en place via une convention de reversement. Ces reversements seront possibles aux tutelles de RIVOC (Cf annexe liste des tutelles) pour une gestion sur une ligne budgétaire de la tutelle recevant le financement. D'autres partenaires, hors tutelles, ne pourront pas directement recevoir des fonds de RIVOC.
- Les frais de gestion ne sont pas applicables même en cas de reversement.
- Les fonds attribués seront à justifier auprès de la Région par l'établissement porteur. Les unités lauréates des financements doctoraux s'engagent à transférer tout justificatif des dépenses pour le salaire à RIVOC selon un calendrier qui leur sera communiqué.
- Un membre du CoPil RIVOC, ou désigné par le CoPil, sera membre du comité de thèse, afin de s'assurer de l'avancement des recherches et de l'adéquation avec les objectifs RIVOC

Communication :

- Les lauréats des financements s'engagent à mentionner RIVOC et la Région Occitanie lors des communications et publications, et à faire figurer les logos de RIVOC et de la Région Occitanie sur leurs présentations du projet ou de leurs résultats.
- Les étudiants allocataires seront invités à présenter leurs travaux lors de l'assemblée générale annuelle.

Comité de sélection : Le comité de pilotage de RIVOC

Agenda :

- Lancement de l'appel pour les thèses 2021 : 12 mars 2021
- Date limite dépôt de la demande : 30 mai 2021, par mail à rivoc-projet@umontpellier.fr -objet : Demi contrat doctoral RIVOC 2021 / Nom du porteur
- La réponse du comité devrait être connue vers le 21 juin 2021.

Fiche de demande de demi contrat doctoral- Défi clé RIVOC

(À envoyer à rivoc-projet@umontpellier.fr)

TITRE du sujet de thèse	
Mots Clefs (5)	
Nom du directeur de thèse HDR (Nom, coordonnées, Email)	
Nom de l'équipe du directeur de thèse (UMR, entreprise, association, structure)	
Nom du co-directeur de thèse (Nom, coordonnées, Email)	
Nom de l'équipe du co-directeur (UMR, entreprise, association, structure)	
Nom de l'E.D. / Université	
Objectif et description du projet : 20 à 30 lignes	
Méthodologie et moyens disponibles (financements et moyens logistiques) pour l'étudiant : 20 à 30 lignes	
Résultats principaux attendus et estimation du risque d'échec du projet (échantillonnage, financement, équipement, collaboration, évènement non anticipé, ..)	

Joindre 3 à 5 références sur le sujet

Annexe : Liste des tutelles RIVOC

Université de Montpellier (UM) – *Établissement porteur du défi clé* -

CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique

ENVT - Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

IRD - Institut de Recherche pour le Développement

MSA - Institut Agro-Montpellier SupAgro

UFTMip - Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

UPVM - Université Paul Valéry Montpellier

UPVD - Université de Perpignan Via Domitia

UT3 - Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

UT2J - Université Toulouse Jean Jaurès